Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260928-DEL20260998-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

GWIPAVAZ
GUIPAVAS
www.guipavas.bzh

MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026-09-98

OBJET : CONVENTIONS DE SERVITUDES POUR LES OUVRAGES SOUTERRAINS ET L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION ENEDIS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 17 septembre 2026 Date d'affichage : 17 septembre 2026

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

Etaient présents : Fabrice JACOB, Joël TRANVOUEZ, Monique BRONEC, Pierre GRANDJEAN, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Catherine ANDRIEUX, Lionel BODIOU, Céline SENECHAL, Soisic VOXEUR, Eliane PICART, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Catherine MARREC, Yann LE JOLIVET, Daniel LE ROUX, Patrice SIDOINE, Eric LEFEUVRE, Laetitia COM, Nicolas CANN, Aurélie MESLET-KERVELLA, Nadya BOUGRINE, Elodie LOUSSE, Carole LE PAPE-CAROFF, Claire LE ROY, Pierre BODART, Xavier LE GUEN, Christine ROUDAUT, Yann DUPUY, Céline LE ROY, Charlène BERAULT ROLLAND conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :
Lauriane CHATRY à Eliane PICART
Abdourahim DIALLO à Céline SENECHAL
Adrien CONNAN à Ingrid MORVAN

Monsieur Eric LEFEUVRE a été nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900757-20260928-DEL20260998-DE

CONVENTIONS DE SERVITUDES POUR LES OUVRAGES SOUTERRAINS ET L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION ENEDIS

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique, la société ENEDIS prévoit de traverser le lieu-dit Seiter vras parcelles I1699 et I1700 afin d'installer des ouvrages souterrains et d'implanter un poste de distribution.

Les conventions de servitudes sont consenties par la commune de Guipavas à titre gratuit, et conclues pour la durée des ouvrages. Le libre accès aux canalisations est également accordé à la société ENEDIS pour l'installation et la maintenance des ouvrages électriques.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les conventions de servitudes ci-annexées ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions de servitudes.

P.J. : Conventions de servitudes et plans d'implantation

Avis de la commission :
Urbanisme, Vie Economique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Patrimoine : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 23 SEPTEMBRE 2026

Le Maire,
Fabrice JACOB

Le secrétaire de séance,
Eric LEFEUVRE

